



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03835

Numéro SIREN : 401 724 489

Nom ou dénomination : PIAZZA D'OLMO INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2013 sous le numéro de dépôt 13036

Acte de la société prenant acte des modifications intervenues concernant les personnes assurant des fonctions de direction, de contrôle ... (certifiés conformes par le représentant légal).
L'acte doit mentionner le nom des personnes partantes.

PIAZZA D'OLMO INGENIERIE

Société par actions simplifiée au capital de 9.600 euros
Siège social : 99 Avenue Carnot
94100 SAINT-MAUR DES FOSSES

401 724 489 RCS CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 28 AOÛT 2013

Procès-verbal des délibérations

L'an deux mille treize,
Le vingt-huit août,
A onze heures,

Les associés de la société par actions simplifiée " PIAZZA D'OLMO INGENIERIE ", société sus-désignée, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société.

Les associés ont été convoqués par lettre du Président quinze jours au moins avant la tenue de la présente Assemblée.

Sont présents :

- Madame Laurence LUTZ Détenant trois cent quatre vingt dix actions	390 actions
- Monsieur Benoit ROQUES Détenant soixante actions	60 actions
- Monsieur Emmanuel DA SILVA Détenant cent cinquante actions	150 actions
TOTAL	600 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick PIAZZA D'OLMO, en sa qualité de Président.

Les associés étant tous présents, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- la copie des lettres adressées aux associés,
- la feuille de présence de l'Assemblée,
- le rapport du Président,
- le projet des résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président rappelle que ces documents ont été tenus à la disposition des associés qui ont pu en prendre communication ou en recevoir copie dans les conditions et délais prévus.

BR
LL

L'Assemblée donne acte de ces déclarations à son Président.

Monsieur le Président propose de statuer sur les questions prévues pour l'Assemblée Générale Extraordinaire, dont il rappelle l'ordre du jour :

- Changement de Président,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Président, puis la discussion est déclarée ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes, correspondant à l'ordre du jour, sont successivement mises à voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Patrick PIAZZA D'OLMO de son mandat de Président à compter du 1^{er} septembre 2013 et décide de nommer, en remplacement, Madame Laurence COURTAT, épouse LUTZ, née le 5 mai 1962 à PARIS (75020), demeurant 1 Villa du bel Air – 75012 PARIS, qui accepte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes en vue de procéder aux formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

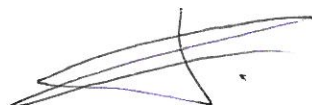
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents après lecture.

Madame Laurence LUTZ



Monsieur Benoit ROQUES



Monsieur Emmanuel DA SILVA

